

Lettre Patoise

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1899)**

Heft 58

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La doctoresse — dont malheureusement on ne nous dit pas le nom — aurait exposé sa théorie devant la Société de médecine de Londres, et la susdite théorie aurait été prise en considération par des sommités du monde médical.

Peler une figure comme une pomme, voilà le principe. Restent les moyens d'exécution, Quels sont-ils, nous ne les connaissons pas. Mais si Jézabel les avait connus, elle aurait sûrement empêché les outrages du temps d'être irréparables, et Racine y aurait perdu un beau vers.

Les chercheurs d'or. — Sur les champs d'or de Klondike, M. de Foville a publié récemment une étude fort intéressante dans la *Revue des deux Mondes*. Il a surtout mis en relief les énormes difficultés de toutes sortes, les grandes dépenses et les divers obstacles dus à l'apprêt du climat. Ce qu'il dit est entièrement confirmé par les rapports consulaires publiés récemment par le département du travail des Etats-Unis. M. Dunham estime que dans l'année terminée le 15 juillet 1898, 40,000 hommes sont arrivés aux champs d'or de Yukon, mais plus de 20,000 personnes désireuses de se rendre là ont été arrêtées et forcées de retourner chez elles à cause des difficultés rencontrées pendant le voyage, et que plusieurs autres milliers sont encore en route. Les dépenses faites par 60,000 hommes ont été de 150 millions de francs environ, auxquelles il faut ajouter 25 millions dépensés par les sociétés de navigation et les compagnies commerciales. M. Dunham estime que de ces dépenses totales de 175 millions de fr. la plus grande partie a été perdue. Les 3/4 des personnes ont probablement perdu tout ce qu'elles ont déboursé, et pendant cette année entière, la valeur de la production aurifère n'a monté qu'à 60 millions de francs environ. Beaucoup de pertes sont dues aux réclames exagérées des journaux qui n'ont guère parlé des difficultés. Un autre consul, M. Mac Cook, cite les dépenses à Dawson City: 12 fr. 60 pour un diner, par exemple; 32 fr. 50 pour un lit dans un hôtel pour une nuit; 5 francs par heure pour un ouvrier, malgré le grand nombre de ceux qui se promènent sans travail.

Dernièrement, dit Mac Cook, on croit avoir trouvé un territoire encore plus riche de l'autre côté de la frontière américaine, notamment près du Forty Mile Creek, affluent du fleuve de Yukon, à 52 milles au dessous de Dawson City. Une nouvelle ville qu'on appelle Eagle, City, Belle-Ile sur la carte, promet de devenir un centre encore plus considérable que Dawson City. Cette dernière ville possède, il est vrai 20,000 habitants, mais elle est située dans un marais.

Le centenaire du Téléphone.

Parfaitement! Qu'on ne s'étonne pas. Les choses sont toujours inventées avant le moment de leur invention officielle. C'est le 14 janvier 1799 — 24 nivôse an VII — que fut présenté aux Parisiens, pour la première fois, un appareil analogue à celui qui sert à nous entretenir à distance.

Son inventeur, le citoyen B... — le *Moniteur* ne le désigne que sous cette initiale — le baptisa *télélogue*.

Cet instrument aujourd'hui lourd et compliqué, mais dont je prétends faire un meuble de petite-maitresse, écrivait-il, prend le nom de *télélogue domestique*. Il servira principalement aux habitants aisés de la campagne à converser entre eux à de grandes distances, le jour du haut d'un balcon ou d'un belvédère, et la nuit du fond de leur chambre, pardessus les lacs, les fleuves et les vallées qui les séparent.

Le citoyen B... offrait de faire entendre au Champ-de-Mars, par le moyen de son télélogue, un discours prononcé au Luxembourg par le président du Directoire...

On le traita de fou et il fallit être enfermé.

On ne dit pas si ce « télélogue » était électrique.

Le microbe du billet de banque.

Les bactériologistes ont découvert que le papier où s'amoncellent le plus de microbes, c'est celui des billets de banque, et cela sans distinction de valeur ou de nationalité.

Ils ont même constaté que le poids des billets va en augmentant, à mesure qu'ils vieillissent. C'est le contraire de ce qui se produit pour les pièces de monnaie.

Un portefeuille garni n'est donc autre chose qu'un réservoir à microbes. C'est la mort, sans nous en douter, que nous portons sur notre cœur.

Après une telle révélation, nul doute que tous nos lecteurs ne s'empressent de brûler leurs billets de banque.

Avis industriels et commerciaux

Une invention. — Dans la liste des dernières brevets suisses on remarque l'expoeé d'une nouvelle invention d'un régleurs genevois, M. Borel, qui produira une notable amélioration dans l'art du réglage de précision.

Dans tout chronomètre parfaitement réglé aux températures moyennes, il se produit par l'insuffisance du travail du balancier compensateur un retard de quelques secondes aux températures extrêmes: cet écart fut signalé en 1833 par le célèbre horloger anglais F.-J. Dent et porte, depuis cette époque, le nom d'*anomalie de Dent*.

Le but de l'invention est donc de corriger dans les chronomètres de poche et de marine, l'écart qui se produit des températures extrêmes aux températures moyennes.

* * *

Aux Philippines. — Pour préciser le régime douanier introduit par le gouvernement américain dans les ports des Philippines occupés par ses troupes, nous informons les intéressés que les douanes de Manille n'exigent plus la production d'une facture originale légalisée par un consulat américain.

En outre, toutes marchandises achetées en Espagne ou qui ont été l'objet de contrats, avant que la guerre n'eût éclaté, sont, malgré l'entrée en vigueur du nouveau tarif, admises aux anciens droits privilégiés si la condition dont il s'agit est suffisamment attestée par certificats d'un consulat américain.

* * *

Envois à destination de l'Allemagne. — Le douanage à la frontière des colis postaux et articles de messagerie à destination de l'Allemagne (non compris le Wurtemberg et la Bavière) peut dès maintenant avoir lieu non seulement à Bâle, mais aussi à Constance. Les tissus-plumetés peuvent, en outre, être acquittés à ce dernier endroit.

* * *

Mandat poste à destination de la France

En présence du cours élevé du change sur Paris, le conseil fédéral a autorisé son administration des postes à fixer à 100. 30 pour fr. 100 à partir du 27 janvier courant, le taux pour le paiement des mandats de poste à destination de la France. Il l'a autorisée en outre à élever encore ce taux en cas de besoin et enfin, suivant les circonstances, à l'abaisser ou à le ramener au pair.

* * *

République Argentine. — Par une loi du 30 décembre dernier, le congrès argentin a déclaré en vigueur pour 1899, après quelques modifications insignifiantes, le tarif des douanes appliqué jusqu'ici.

Le tarif des marchandises dont la valeur a été fixée officiellement (arifa de avaluos), tarif à tenir duquel les droits d'entrée des marchandises sont calculés en pour cent, paraîtra prochainement en nouvelle édition. Toutes modifications éventuelles qui pourraient offrir quelque intérêt pour notre commerce seront publiées, comme par le passé, dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

LETTRE PATOISE

Le *Pays di Duemoinne* ai djé rapportar bécô de véyes histoires si aimusaines qu'ai s'rait ayu bin dannaidge de lé laissi tchoi dains les tchoses rébiaies. Tchèque velaidge é lai sin. En voici enne dé rives de lai Suze qu'aimuseré le dgens.

L'imbo de lai commune de Péry, aipré aivoi pri doués on troés absintes à *cabaret de lai Trette* an lai Reutchenatte, retornai an l'hôta dinaï. Ai qu'éque pas di cabaret, ai laissai lai montaigne en sai droite: an sai gatché, dos le tchemin in peté bôs de troés ou quatre djornâ.

Tiaï c'aque ai feu ai pô pré à mitan, voili qu'ai voyé in ours. Lai pavou le prenié: ai se boté à fure come se lai bête étais ayu tchu ses talons. C'a bon qu'ai n'y épe loin, ses tchaimbes ne v'lin pu l'o portai, ai tchoyé com enne masse dechu son bainc devaint l'hôta!

Bintô ai feu entourai des végins que l'aivin vu s'enfure tot biève, et que le crayin eusai. Tiaï c'aque ai poyé djasai an décidon de faire enne traque, d'airmai tot les dgens di velaidge que poyin portai in pâ. Les uns preniennent tote soëtche de moubjes, des aitchattes, des fortches les âtres dé merlins, dé trains ai dé chové. An laichon lai fusils an l'hôta, crainte d'accidètn.

Di temps qu'ai se préparin, ai l'envienne in d'jûène bouêbe, pai in sentié détornai, préveni les dgens de lai Reutchenatte et de lai foerdge.

Les foerdgerons preniennent dé bâres de fie, loues gros mairtés, ai pe loues grosses tenaves. Devain perti, le Régisseur M^r Schuller, yi dié: « Armai com vôs l'êtes, vôs ne serin manquai de tuai lai bête. Di temps que vos adrais, i veu préparai lai bailaince, vos vrais tot droit ci, pô lai poisai. »

Côte le cabaret, ai trovenne les hannes de Péry qu'étni déchendus. Les chefs décidenne d'entourai le peté bô. Tiaï ai feune tot piassis, l'imbo, aivô troés dé pu gros luron, les pu corraïdjous entrenne dedains le pté bô pu traquai. Ai poine avin-t-é fai enné trois cent pâ, que l'imbo diaï: « Le voili, le voili qu'ai sietai

bin tranquille que nos raivoite. Nos vian tiré chu lai gâche, nos monter in deriê ste grosse pière que voili, qn'ai nos ne voye pe, nos vian le surpoire.

Ai s'en vaint tot bâlement, avô mille préca-tions, tot chu lai maimce leigüe, pièpe un ne v'lai faire in pas pe avaint que l'atre. Tiam ai femme deriê ste pière, ai y euvennes tu loues aitchattes pô être prâ ai fri, ai peu se tirenne brusquement chu lai droite, ai doux pas de l'ours.

Auairme ! dgemais an n'on vu, dgemais an ne voiron pu dés hannes che capous ! Les brais s'abaichant, les aitchattes y tschoyan feu des mains ; l'ours s'a tschindgiê en in véye tron-tché de hô, hâ de troés piès recevi de mosse et corbai en avaint, pô faire le rond dô!!

Tos les traquous venienne di tô de st'ours de hô. Ai y eâ é que se botenne à rire, les âtres s'engrenienne, insultenne l'imbô que ne saivai l'avou se forrai, et se coitchi.

Di temps que les grosses réjon tschoyincome lai gralle, le Régisseur, to de pai lu de côté sai balaince, bin émayé de ne pe les voi reveni d'avô l'ours, paiché po allai en louete rencon-tre. Dâ bin loim, ai voyé tot ces traquous se des-pitai, et criai com des predgus. Ai l'étin prâ de se tchoit dechu d'avô loués fortches et loué aitchattes. Ai l'eu bin di mâ d'empaitchiê enne grosse baitaye.

Les dgens de Péry ne voyenne pu st'ours de hô de louete conseil (le nom y demoré) ai feu oblidgiê de bayiê sai démission. Sai fannê, enne orlieuyouse, ne pové djemais se consolai d'avoi predju son titre de Maidaimme l'aidjointe. St'histoire à djé véye, main ç'a potchain lai pure voitrai. Tot pairiê inco mitenain, se vos affaire de comerce ou âtres, voiaiplant enne fois ai Pé-ry, i vo recommande tot particulièrement d'ai-voi bin tiousain de ne pe révoiyê l'ours que doué. —

In véye foërdgeron.

Recréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 56 du *Pays du Dimanche* :

216. LOGOGRIPHE.

Marbre, arbre.

217. CHARADE.

Vin-aigre (Vinaigre).

218. MOTS EN CROIX.

C
L
E
F E R R A N D
M
O
N
T

219. MÉTAGRAMME.

Port, dort, tort, mort, sort.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. La noire et la blonde à Bonfol ; Soupir à Dam-vant ; Le marquis de Morchwyl ; Un pinson heu-

reux, place des Bannelats à Porrentruy ; Colibri et oiseau-mouche à Boncourt ; Let 6 joyeux chan-teurs de Boncourt ; Fleur de neige à Boncourt ; Sché tritschous de *gass* ai Boncoué, l'Octave, le Djudjat, 3 Djosets ai peu le Bastien ; Myosotis à Lutecne ; Eugénie Riat à Damvant ; Bande joy-euse à Damvant ; Un vieux soldat en retraite à Bon-court ; Un aspirant du 1^{er} transport à Bon-court ; Romeo et Juliette à Bon-cours.

224. CHARADE.

Mon *un* toujours fort laid de dégeût te soulève.
Mon *deux* lugubrement dans l'espace s'élève.
Sur mon *tout* s'échouant bien vite, on se re-
[lève.]

225. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

Remplacer les X ci-dessous par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont les désignations sui-vent :

X X X X X X X X 1. — Prénom féminin.
X X X X X X X X 2. — Sève du pin.
X X X X X X X X 3. — Précepteur de Né-
[ron.]

226. ÉNIGME.

Un pied, de ma longueur
Est la juste mesure,
Il est aussi de ma largeur ;
Cependant du carré
Je n'ai point la figure.

227. MOT EN TRIANGLE.

Remplacer les X du triangle ci-après par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont voici les dé-finitions :

X X X X X X X X 1. — Pierre précieuse.
X X X X X X X X 2. — Gant.
X X X X X X X X 3. — Au firmament.
X X X X X X X X 4. — Rigide.
X X X X X X X X 5. — Aux anges.
X X X X X X X X 6. — Et une font-deux.
X X X X X X X X 7. — Préposition.
X X X X X X X X 8. — Voyelle.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 21 février 1899.

Çà et là

Exercice d'actualité.

Il paraît que, dans nombre de casernes pa-riennes on enseigne en ce moment aux soldats, surtout aux cavaliers, un exercice qui répond d'une façon toute particulière aux nécessités du moment.

On leur apprend à *contenir et à faire reculer des foules*, sans faire trop de mal à ceux que l'on refoule ou que l'on contient.

Une troupe de soldats ans armes, en désor-dre, gesticulant et poussant des cris, se masse dans une cour, pour imiter les faits et gestes du peuple souverain en temps d'émeute, et d'au-tres soldats, généralement à cheval, ont pour consigne de bousculer leurs camarades en les détériorant le moins possible.

Les chevaux de la garde républicaine, paraît-il, sont tout particulièrement dressés à faire peur sans faire mal.

Ces sortes d'exercices sont prudents, et en même temps très humains.

* * *

Pour fuir les grandeurs.

On sait que, dans la grande république des Etats-Unis, les présidents ont des mœurs vrai-ment démocratiques.

Bien que la vie soit quatre ou cinq fois plus chère qu'en France, le président de la Confé-dération se contente d'un traitement de 250.000 francs.

Lorsqu'il voyage, il le fait comme un simple particulier, sans que tout s'ébranle pour venir le recevoir et que les localités s'imposent des frais extraordinaires à cette occasion.

Voici justement, relativement aux déplacements de M. Mac Kinley, une anecdote que ra-content divers journaux.

Il y a quelques temps, le président fit un voyage à Chicago. Pendant son séjour dans-cette ville, la population, anxieuse et empressée, fit fête à un personnage aux cheveux rares et au profit romain, qui, installé dans une voiture dé-couverte avec le chef de la police et un attaché de la suite présidentielle, répondait gravement aux saluts en soulevant son luisant haut-de-for-me.

Or, cette idole de la multitude n'était paraît-il qu'un vulgaire policemen, William Kurphy chargé de parader au lieu et place du premier magistrat qui prévoyait la curiosité des badauds et voulait s'en affranchir.

Malgré l'exemple de la République-sœur, il y a des chances pour que le procédé, d'ici long-temps, ne soit pas adopté en France.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Bure. — Le 19 à midi pour nommer le maire et passer le budget.

Buis-Boncourt-Montignez. — Assemblée pa-roissiale le 19 à 2 h. 1/2 pour passer les comptes et voter le budget.

Delémont. — Assemblée bourgeoise le 12 à 10 h. 1/2 au théâtre pour arrêter le budget, nom-mer le vice-président du conseil.

Fahy. — le 12 à 12 1/2 pour arrêter le bud-get.

Courgenay. Le 19 à 1 h. pour s'occuper d'une transaction.

Montfaucon. — (1 section) le mercredi 15 à 9 1/2 pour s'occuper d'un emprunt.

Roche d'Or. — Le 12 à 2 h. pour arrêter le budget.

Rebeuvelier. — Le 12 à 2 h. pour voter le bud-get, et établir le rôle des corvées, statuer sur une demande de bois etc...

St-Brais. — Assemblée paroissiale le mercre-di 15 à 10 h. 1/2 pour passer les comptes, arrê-ter le budget, remettre des terrains à bail.

Assemblée communale. (1^{re} section) le jeu-di 16 à 9 h. pour passer les comptes, arrêter le budget, nommer un conseiller, décider des travaux d'amélioration des pâturages.

Assemblée communale. (II^e section) le jeudi, 16 à 1 h. 1/2 pour passer les comptes, arrêter le budget.

Cote de l'argent

du 8 Février 1899

Argent fin en grenailles. fr. 104. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 106. 50 le kilo.